

Comment bénéficier de l'accompagnement Garantie Jeunes ?

► Remplir 3 conditions :

- **Etre éligible au dispositif :**
 - Avoir entre 18 et 25 ans (avec autorisation parentale pour les 16-17 ans)
 - Ne pas être en emploi, en formation ou étudiant le jour de l'entrée
 - Sous conditions de ressources
- **En parler avec votre conseiller Mission Locale et fournir les justificatifs :**
 - Carte d'identité, passeport ou titre de séjour valide
 - Justificatifs de ressources :
 - Attestations des ressources des 3 derniers mois
 - Avis d'imposition (ou autre)
 - RIB
- **Etre prêt à s'engager pendant 12 mois !**
 - Réunion d'information collective et entretien de recrutement le :

____/____/____ à ____h

au 189 avenue Foch à Libourne

à côté du Leclerc et de Mc Donald

Garantie Jeunes ☎ 05.57.51.34.44

garantiejeunes@mission-libourne.asso.fr

Besoin de plus d'infos sur la Garantie Jeunes ?
- prendre rdv avec mon conseiller-ère à la Mission Locale !



Les Berges de l'Isle
189, avenue Foch - 33500 Libourne
du lundi au vendredi
de 9h à 12h30
et de 14h à 17h
(fermé le jeudi matin)

Appelez-nous au **05 57 51 71 27**

ou <http://www.missionlocale-libournais.org>



■ J'ai entre **18 et 25 ans** (avec autorisation parentale pour les 16-17 ans)

■ Je suis **volontaire et motivé** pour mon avenir professionnel

■ Je ne suis **ni scolarisé, ni en formation, ni en emploi**

■ Je suis prêt à m'engager durant **12 mois**



La Garantie Jeunes, c'est quoi ?

- ▶ *Un dispositif pour les jeunes qui souhaitent s'insérer sur le marché du travail ou entrer en formation qualifiante et qui souhaitent accéder à leur autonomie*
- ▶ Un **Contrat d'engagements réciproques** entre vous et la Mission Locale d'une durée de **12 mois** (même si vous trouvez un emploi durable)
- ▶ Un **accompagnement renforcé à dimension collective et individualisé** = des ateliers en groupe, des entretiens individuels, des propositions adaptées à votre situation
- ▶ Une **allocation mensuelle de 484€** cumulable avec vos revenus d'activités et dégressive en fonctions de vos ressources



Vos engagements GJ

- ⊗ **Multiplier les mises en situation professionnelles** tout au long de l'année = 2 semaines de stage par mois au minimum
- ⊗ **Participer activement à toutes les actions proposées**
- ⊗ **Etre en action TOUS LES JOURS !**
- ⊗ **Justifier de ses démarches effectives et déclarer tous les mois ses ressources**

Objectif :
Emploi et Autonomie !

La Garantie Jeunes, comment ça se passe ?

Le 1^{er} mois :

- **3 semaines en collectif** pour reprendre le rythme et s'approprier le cadre GJ
- **1 semaine de stage**
- puis **1 semaine de collectif**

Les 11 mois suivants :

- Vous **multipliez les mises en situation professionnelles** (des stages pour accéder à un emploi)
- Entre deux périodes de stage ou d'emploi :
 - **Vous revenez à la Mission Locale au moins une fois par semaine** pour des ateliers collectifs ou des entretiens individuels (ces rencontres sont OBLIGATOIRES !)
 - **Vous cherchez activement et tous les jours des opportunités professionnelles (stages ou emploi)** et vous avancez dans vos démarches d'accès à l'autonomie
- Quand vous trouvez un emploi stable, la Mission Locale reste à vos côtés pour vous aider dans l'emploi et vous accompagner sur d'autres démarches en lien avec l'autonomie.